

Lannemezan, le 11 avril 2019

Communiqué de la FFMVT sur l'action du Droit de Guérir à l'encontre de l'EFS

En maculant de liquide rouge l'*Établissement Français du Sang* (EFS) du 9^e arrondissement, l'association *Le droit de guérir* (DDG) visait probablement à reproduire le geste de militants d'Act Up en 1993 contre le laboratoire pharmaceutique Roche. Le but d'Act Up était alors de dénoncer la rétention effective d'informations par Roche, qui ralentissait pour des raisons commerciales la mise en place d'un traitement du sida.

Par rapport à celle d'Act Up, l'action du DDG est un non-sens que la *Fédération Française contre les Maladies Vectorielles à Tiques* (FFMVT) désapprouve fermement. La transmission de *Borrelia* par les tiques est établie scientifiquement. En revanche, les données scientifiques ne sont pas suffisantes pour conclure à une transmission par le sang. Ce sujet devra faire l'objet de recherches complémentaires. On note par ailleurs que les pics annuels de transmission de la maladie correspondent aux périodes d'activité des tiques.

L'attaque par le DDG d'un établissement public, l'EFS, n'a d'autre sens que de faire au DDG une publicité contestable, avec l'aide de supports médiatiques qui relaient régulièrement de fausses informations.

La FFMVT et les associations France Lyme, Lympact et le Relais de Lyme ne sont en aucun cas solidaires du DDG et de ce type de pratiques diamétralement opposées à leur volonté de co-construction de solutions qui permettront de vaincre la maladie de Lyme, avec des partenaires comme la Haute Autorité de Santé, en s'appuyant sur des données scientifiques établies et en contribuant à en établir de nouvelles.

En refusant cette démarche de co-construction et en faisant fi des faits scientifiques, le DDG entrave la recherche sereine mais urgente de solutions pour celles et ceux qui souffrent de la maladie de Lyme.